

ASSEMBLÉE DU 29 novembre 2018

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 29 novembre 2018 à 18 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés

Est absent :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Mike Duggan, conseiller municipal du district de Deschênes, adresse plusieurs questions au Conseil, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Le plan de la Société quant au stationnement le long du chemin Aylmer;
- L'existence d'un document de référence à ce sujet;
- La pertinence actuelle du rapport préparé par AECOM en 2009;
- Le rapport à venir au sujet des approches du pont Champlain.

M. Jean-François Parent, soulève à nouveau la question du bruit aux abords du terminus des Galeries Aylmer. Il souhaiterait une réunion avec un représentant de la Société ainsi que de la Ville de Gatineau pour étudier des solutions.

CA-2018-138

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2018

3. **Direction générale**
 - 3.1 Renouvellement de la convention collective des gestionnaires de premier niveau

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat – acquisition de cartes à puce (années 2018 à 2022)
 - 5.2 Affectation de surplus

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - fourniture de chaussures des chauffeurs, GPN, contremaîtres et employés du Service de l'entretien
 - 7.2 Acquisition de quatre (4) véhicules utilitaires sport (VUS) hybrides rechargeables

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Choix de limite CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail) pour 2019

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2018-139

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-140

Renouvellement de la convention collective des gestionnaires de premier niveau

ATTENDU QUE la convention collective applicable aux gestionnaires de premier niveau est échuë depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'après la tenue de séances de négociation, les parties patronale et syndicale ont convenu d'une entente relative au

renouvellement de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les parties ont convenu dans l'entente de renouvellement de la convention collective, de la création de six (6) postes de gestionnaires de premier niveau autofinancés à même la masse salariale prévue au budget 2019 et que le Conseil doit approuver la création desdits postes;

ATTENDU QUE cette entente respecte le cadre financier fixé par le Conseil pour le renouvellement de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du Comité patronal de négociation, du Comité de gestion ainsi que l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les membres du syndicat des gestionnaires de premier niveau ont voté le 23 novembre dernier en faveur de l'entente dans une proportion de 84 %, et ce, avec un taux de participation de 100 %.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE l'entente intervenue entre la Société et le Syndicat des gestionnaires de premier niveau SUT local 1557 soit approuvée;

QUE la présidente, M^{me} Myriam Nadeau, le secrétaire corporatif et responsable du contentieux, M^e Richard Vézina ainsi que le directeur général adjoint, Ressources humaines et services administratifs partagés, M. Jean Brunet, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents relatifs au renouvellement de ladite convention collective.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-141

Octroi de contrat - acquisition de cartes à puce (années 2018 à 2022)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de cartes à puce pour les années 2018 à 2022 et qu'à la suite de cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
<i>RFID Canada inc.</i>	359 680 \$
<i>ABC Corp CA Ltd.</i>	394 655 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme RFID Canada inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-148;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture de cartes à puce pour les années 2018 à 2022 soit octroyé à la firme RFID Canada inc., au montant de 413 542,08 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-142

Affectation de surplus

ATTENDU QUE des projets, financés à même nos surplus accumulés des années antérieures, sont terminés et qu'il reste des sommes réservées non utilisées, soit :

– Études – normes de service et analyses de réseau	55 013 \$
– Plan stratégique, diagnostic organisationnel et indicateurs	29 931 \$
– Activités de formation - Rapibus	49 821 \$
– Projet de test d'un autobus électrique	16 497 \$
– Programme de remplacement des arrêts	<u>91 716 \$</u>
	242 978 \$

ATTENDU QU'il est recommandé de remettre le total des sommes non utilisées de 242 978 \$ des projets terminés au surplus accumulé;

ATTENDU QUE d'autre part, le fonds d'immobilisation a pour objet de financer la partie non subventionnée de toute acquisition, réparation ou rénovation d'un bien immobilisé;

ATTENDU QUE les projets de l'ordre de 3,4 M\$ sont inscrits au Programme des immobilisations pour l'année 2019 et que ces projets seront financés par le fonds d'immobilisation;

ATTENDU QUE les fonds disponibles à même le fonds d'immobilisation sont actuellement à 1,2 M\$;

ATTENDU QU'il est recommandé d'affecter une somme de 2,2 M\$ des surplus accumulés au fonds d'immobilisation;

ATTENDU QUE la somme de 2,2 M\$ est disponible à même nos surplus accumulés, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-189;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE la somme de 242 978 \$ provenant des projets terminés mentionnés ci-haut soit remise au surplus accumulé;

QUE la somme de 2,2 M\$ provenant du surplus accumulé soit affectée au fonds d'immobilisation pour réaliser les projets inscrits au Programme des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-143

Octroi de contrat – fourniture de chaussures des chauffeurs, GPN, contremaîtres et employés du Service de l'entretien

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de chaussures des chauffeurs, GPN, contremaîtres et employés du Service de l'entretien, pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission a été reçue, soit celle de la firme Riobec Sécurité inc., au montant de 221 609,55 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des Opérations – Service de l'entretien recommandent de retenir l'offre de la firme Riobec Sécurité inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-191;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture de chaussures des chauffeurs, GPN, contremaîtres et employés du Service de l'entretien soit octroyé à la firme Riobec Sécurité inc. et ce, pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes, au montant de 221 609,55 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-144

Acquisition de quatre (4) véhicules utilitaires sport (VUS) hybrides rechargeables

ATTENDU QUE les véhicules de service des inspecteurs approchent de la fin de leur vie utile;

ATTENDU QUE la Société souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre tel que mentionné dans le plan stratégique 2017-2026;

ATTENDU QUE pour être en mesure de limiter son empreinte écologique tout en maintenant son offre de service, le VUS hybride rechargeable a été identifié pour rencontrer ces exigences;

ATTENDU QUE le 27 octobre 2018, la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de quatre (4) VUS hybrides rechargeables et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission a été reçue, soit celle de la firme Rallye Mitsubishi au montant de 167 551,20 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que le Service de l'entretien de la Direction des opérations recommandent d'accepter l'offre de la firme Rallye Mitsubishi;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-186;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de quatre (4) véhicules utilitaires sport (VUS) hybrides rechargeables soit octroyé à la firme Rallye Mitsubishi, au montant de 192 641,99 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-145

Choix de limite CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail) pour 2019

ATTENDU QU'en tant qu'employeur, la Société doit contribuer au Régime d'indemnisation de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q. A-3.001);

ATTENDU QUE pour l'année 2019, la Société sera assujettie au mode de tarification rétrospectif;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque lésion professionnelle survenue dans son entreprise;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a eu recours aux services d'un actuaire-conseil afin de procéder à l'analyse des coûts en fonction du risque afin de recommander un choix approprié de limite pour l'année 2019;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Godbout, actuaire, la Direction des finances et la Direction des ressources humaines s'entendent pour recommander l'adoption d'une limite de neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable par lésion pour l'année 2019;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE la limite jusqu'à concurrence de laquelle la Société choisit de supporter le coût de chaque lésion professionnelle pour l'année 2019 soit établie à neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable par lésion;

QUE soit autorisé Me Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux, à signer pour et au nom de la Société, le formulaire « Attestation du choix de limite par lésion pour l'année 2019 » et à communiquer ce choix à la CNESST.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-146

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 29 novembre 2018**

Me Richard Vézina

Secrétaire corporatif et responsable du contentieux

PROJET